

du 30 Mai 1970

chargeant le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation de  
l'intérim du Ministre de la Fonction  
Publique et du Travail

-----

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil  
Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte  
du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation  
du Gouvernement ;
- VU le message téléphoné N°0096/MFPT du 30 avril 1970  
du Ministre de la Fonction Publique et du Travail,

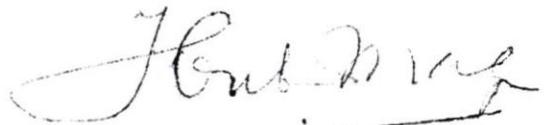
DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 30 mai 1970, Mr Michel TOKO, Garde  
des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé  
de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail,  
pendant l'absence de Mr Ambroise AGBOTON.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 Mai 1970

par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations : PCP 6 - MCP 4  
CS 6 - CES 5 - Ministères 11  
SGG 4 - DEP-DGAJL-Dtton Stat.6  
IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. 5  
JORD 1.